

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU  
C.PARDO ; S.AMOURIQ ; M.BOUMIR

Date de convocation : 14/01/2023

Secrétaire de séance : C.SAVOI

C.PARDO donne pouvoir à P.PERSICO ;  
S.AMOURIQ donne pouvoir à N.BOUTEAUD ;  
M.BOUMIR donne pouvoir à G.ALLAIN

**CONTRAT DE PRÊT CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST POUR LES  
TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DE LA SOURCE DU TUNNEL**

**Délibération N° 07/2023**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la source du tunnel pour un montant total d'opération de 140 000.00€ TTC. Il rappelle également le plan de financement de celle-ci, qui fixe le montant de la subvention du Département à hauteur de 20 000.00€ ainsi que la part d'autofinancement de la Commune.

Il donne connaissance au Conseil Municipal des différentes offres de prêts négociées auprès de plusieurs établissements bancaires.

Le Conseil Municipal  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de demander au CREDIT AGRICOLE CENTRE EST, l'attribution d'un prêt de 110 000.00€ sur le Budget Eau et Assainissement aux conditions suivantes :
  - Objet : Réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de la source du tunnel
  - Durée d'amortissement : 240 mois
  - Taux d'intérêt fixe : 3.65%
  - Périodicité retenue : Trimestrielle
  - Frais de dossier : 110€
  - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

- Prend l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- AUTORISE tout pouvoir au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 25/01/2023.



Maire

*[Signature]*  
C. SAVOY  
Adjoint au Maire



Le Maire,

Gaël ALLAIN

C. PAROS  
Adjoint au Maire

*[Signature]*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRAT DE PRET CREDIT AGRICOLE CENTRE EST POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SOURCE DU TUNNEL

---

Date de transmission de l'acte : 25/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 25/01/2023

---

Numéro de l'acte : 07-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230124-07-2023-DE

---

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.3. Emprunts